



## FÉDÉRATION DES OFFICIERS DE LA MARINE MARCHANDE UGICT

### **PREAVIS DE GREVE DE 24 h LE 09 JUIN ET 24 h RECONDUCTIBLE LE 14 JUIN 2016 UN APPEL A PARTICIPER A TOUTES LES MANIFESTATIONS**

- **CONTRE LE DENI DE DEMOCRATIE AVEC L'UTILISATION DU 49.3,**
- **CONTRE LA CASSE DU DROIT DU TRAVAIL,**
- **POUR LA REVALORISATION ET LA PERENNISATION DE L'EMPLOI  
DANS TOUS LES SECTEURS MARITIMES.**

Les aménagements annoncés par le Premier Ministre ne changent pas la philosophie générale du projet qui va nous impacter aussi grandement. La création d'emplois de qualité ne justifie pas la casse du code du travail mais nécessite un changement de politique économique et sociale.

Le texte continue à diminuer et à détruire tous les acquis et droits sociaux des salarié-e-s pour les points suivants :

➤ ***L'inversion de la hiérarchie des normes :***

- Les accords d'entreprise pourront être moins favorables que la loi ou les conventions de branche.
- Le Dumping social, la concurrence entre salariés.

➤ ***C'est ce qui permet le travailler plus pour gagner moins :***

- Possibilité de majorer 5 fois moins les heures supplémentaires par simple accord d'entreprises et de moduler le temps de travail sur 3 ans (reculant le déclenchement d'heures supplémentaires).
- Incitation à étendre les forfaits jours avec des modalités de négociation dérogatoires dans les petites entreprises.
- Un droit à la déconnexion en trompe l'œil (application au 1<sup>er</sup> janvier 2018 sans aucune valeur contraignante).
- Possibilité pour l'employeur de modifier les dates de congés payés au dernier moment : un pas de plus dans le débordement de la vie professionnelle sur la vie privée en accroissant la flexibilité du salarié.

➤ ***La facilité des licenciements :***

- Généralisation du chantage à l'emploi avec l'extension des accords de compétitivité aux entreprises sans difficulté économique.
- Ceci permettra d'imposer aux salariées baisse de salaire horaire, flexibilité et mobilité, sous peine de licenciement.
- Le gouvernement créé ainsi la flexi-précarité.
- La réforme des licenciements économiques permet d'écarter le juge.

*Depuis 1894, plus d'un siècle voué à la défense de la profession*

➤ **Référendum dans les entreprises à partir de 30% Inacceptable**

➤ **Médecine du travail :**

- La déresponsabilisation des employeurs en matière de santé et de conditions de travail (plus de visite obligatoire).

Le secteur maritime a été le précurseur de la politique low cost qui lamine les emplois, les précarise, démantèle les droits sociaux, afin de nous remplacer par des marins aux conditions sociales, aux salaires, aux droits sociaux très largement inférieures aux marins français.

**Par cette grève, La FOMM veut le retrait de ce texte et empêcher de détruire tout ce qui nous protège dans le code du travail actuel mais aussi pour nous dans le maritime.**

EN CONSEQUENCE :

**LA FOMM UGICT CGT APPELLE A UNE GREVE  
DE 24 HEURES LE 09 JUIN  
ET DE 24 h RECONDUCTIBLE A PARTIR DU 14 juin 2016  
DANS TOUS LES SECTEURS DU TRANSPORT MARITIME ET A  
PARTICIPER A TOUTES LES MANIFESTATIONS**

Jean-Philippe CHATEIL  
Secrétaire général de la FOMM UGICT CGT

Le Havre, le 02 juin 2016



**IMPORTANT :** chaque syndicat devra **établir le cas échéant son propre préavis de grève** pour les secteurs qui le concernent. Chaque syndicat décidera des modalités d'actions qui jugent nécessaire. Attention **au préavis de 5 jours francs.**

*Depuis 1894, plus d'un siècle voué à la défense de la profession*